

Branche Télécommunications

Salaire et égalité salariale : un vrai plafond de verre

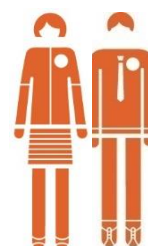
La répartition des genres est stable au sein de la branche avec une majorité masculine : 63% d'hommes. La disparité entre les genres se fait au niveau des familles de métiers : 24% de femmes dans le domaine techniques (y compris l'innovation), 47% de femmes dans le domaine commercial et 57% des femmes dans les métiers supports. **Le mur de verre est donc très présent dans la branche des Télécoms.**

Le plafond de verre n'est pas en reste puisque 64% des cadres sont des hommes.

Depuis plusieurs années, les salaires moyens par genre des salariés non-cadres ne présentent plus d'écart signifiant entre les hommes et les femmes...mais ils existent toujours.

Ainsi pour le groupe D bis l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (bénéfique aux hommes) est de 2,8%, de 3,1% pour le groupe E, de 3,4%, et le groupe D de 2,4%.

Groupes de classification	Genre	Technique / Innovation / Multimédia	Commercial / Marketing	Métiers Support
E	Femmes	58 753 €	58 471 €	58 960 €
	Hommes	60 001 €	61 465 €	61 728 €
F	Femmes	84 342 €	82 441 €	90 114 €
	Hommes	85 855 €	89 868 €	95 243 €
G	Femmes	151 563 €	145 417 €	148 059 €
	Hommes	155 057 €	162 490 €	163 977 €



Source : Humapp Rapport de branche 2023



Rappelons que **la CFDT n'avait pas signé l'accord de branche relatif à l'égalité professionnelle** en 2021. Cet accord n'était pas assez ambitieux au regard des réalités de la branche.

Concernant l'égalité salariale, l'accord de branche rappelle des principes généraux sans réelle volonté de sanction en cas de non-respect de l'égalité des salaires. Sans réelle contrainte et sans réelle obligation de résultat sur la réduction des écarts de salaires, **force est de constater que les entreprises ne feront jamais d'effort pour progresser sur le sujet.**

Janvier 2024

